EDITION D'HIER SOIR.

Nouvelles du Sud par la voie du Nord.

La batterie de Watson, formée par quelques Planteurs de la Louisiane, et équipée entièrement à leurs frais, sera bientôt convertie en une batterie complète de Parrotts de 32 au prix de $75,000. Elle a pour charretiers des nègres qui lui appartiennent aussi. La nouvelle batterie est destinée à agir sur le Mississippi et le Richmond *Enquirer* attend, du caractère connu des officiers et des hommes, que les Yankees de cette section en auront bientôt des nouvelles.

—A une vente de nègres dans le district d'Abbeville, Caroline du Sud, de jeunes nègres de 19 et de 22 ans ont rapporté $4,500 et $4,700; de jeunes négresses de cet âge environ se sont vendues à peu près le même prix. 40 nègres, vieux et jeunes, ont rapporté à la vente $88,880.

Le *Mississippian* dit dans un de ses derniers numéros.

Nos derniers avis de l'Arkansas disent que Holmes est sur le point de reprendre son commandement dans l'armée de cet Etat. Cela assombrit nos espérances dans le département du Trans-Mississippi. Le général Price est l'homme que le peuple et l'armée demandent. Il conduirait les soldats de l'Ouest à la victoire.

Le Mobile *Advertiser* dit: Le Dr. Peters qui a tué le général Van Dorn a été capturé, il y a quelques jours sur son habitation du Mississippi; où il était engagé dans une vente de bois aux Yankees. Il a déclaré à ceux qui l'ont pris qu'il désirait retourner dans la Confédération afin d'y être jugé, mais il aurait pu y venir depuis longtemps s'il l'eut désiré.

De nouvelles machines et d'autres articles de matériel roulant sont arrivés à Wilmington, pour l'usage de la ligne ferrée de Wilmington à Manchester. Tous ces articles sont nécessairement venus par des navires qui ont forcé le blocus.

— Le capitaine W. S. Winder, adjudant par interim, est parti de Richmond avec la mission d'établir en Géorgie un dépôt pour les prisonniers cet hiver. Il paraît que ce dépôt sera établi à Americus et pourra contenir 5,000 personnes. Richmond ne sera plus ce qu'on lui doit de résidence, mais on y gardera toujours assez de prisonniers pour répondre aux besoins d'échange.

— Le général Pillow, avec son état-major, est parti pour Montgomery, Alabama, où il a transféré le quartier général de ses bureaux. Coupé du Tennessee, il a est transporté à Montgomery pour être plus près de son champ d'opérations.

— Une ligne télégraphique directe est maintenant achevée entre Montgomery et Atlanta. C'est une grande économie de distance—les messages ayant passé, jusqu'à présent par la ligne circulaire de Colombus. Cette amélioration facilitera beaucoup la transmission rapide des dépêches.

—A une vente publique dans le comté de Bibb, Alabama, il y a quelques jours, des attelages de bœufs ont rapporté de $390 à $500—Des vaches à lait ont été vendues de $50 à $75, à trois ans de crédit avec intérêt.

—Un correspondant du Mississippi dit que l'armée de Johnston est éparpillée sur une vaste étendue de pays. Les soldats jouissent d'une bonne santé, ont beaucoup de vivres et de vêtements et sont très contens.

—On sait maintenant que Ayer a été réélu au Congrès par le Troisième District de la Caroline du Sud, à une majorité de 500 voix. Rhett était son concurrent.

—Le Rome *Southerner*, Géorgie, a appris qu'un conge de 30 jours était accordé aux fermiers qui font partie des forces de l'Etat, pour qu'ils aient le temps de semer leur blé.

LE GENERAL McCLELLAN

Pour la présidence.

Le comité national de l'Union s'est réuni le 4 à Cincinnati pour aviser à la candidature présidentielle de 1864. Parmi les orateurs qui se sont fait entendre, on a remarqué Garret Davis, du Kentucky W B Campbell du Tennessee, W C Hurd de New York et d'autres. On y a lu des lettres de Emerson Etheridge, du Tennessee, de Washington Hunt, de N. J., de W Read de la Pennsylvanie, du gouverneur Tramb, de l'Ohio, du gouverneur Colby, du Vermont, de Davis Nixon, de New York, de C B Calvert, du Maryland et de beaucoup d'autres. Tous approuvent le mouvement et recommandent avec ardeur la nomination du général McClellan pour la présidence. La convention, pour condescendre à ces désirs, a nommé provisoirement le général McClellan, et a renvoyé la nomination finale à l'assemblée prochaine qui aura lieu le 23 du courant dans la salle de l'Indépendance à Philadelphie.

QUERELLES DES COMMANDANTS DE CORPS.

[Du *New York Times* du 6.]

Si nous en croyons les bruits qui courent il y a eu, dans le dernier mouvement, des discussions bontenses sur la question de rang, en face de l'ennemi, à la veille d'une bataille, parmi quelques-uns des chefs de corps du général Meade. Ces discentions ont été une des plus grandes affictions de l'armée du Potomac. Nous ne connaissons qu'un conseil de guerre où tous ces commandants aient été d'accord, celui du 2 juillet, à la bataille de Gettysburg. Mais il y en eut deux à la même place, où les dissentiments éclatèrent, et sans un conseil de commandants de corps, le général Meade eût attaqué Lee à Williamsport, quand l'armée de ce dernier était divisée par les eaux gonflées du Potomac.

Hooker, à Chancellorsville, fut amené, contre ses intentions, a convoquer un conseil de guerre sur le cas de moment, on ne fit plus rien. Il en a été ainsi dans toutes les campagnes de l'armée du Potomac, jusqu'à cette dernière affaire où un commandant se quereile avec un autre, parce que l'autre, plus nouveau en rang, est assigné à une position où, de l'un commandement d'importance supérieure, par le général en chef, qui pense bien faire, en lui confiant ce commandement. Jusqu'à ce qu'on ait porté remède à ce mal, nous ne devons avoir aucun espoir pour l'armée du Potomac.

Son histoire est pleine de faits de ce genre et il ont toujours produit des désastres pareils au dernier. Gettysburg a été un succès parce qu'on n'eut pas le temps de discuter; on se conforma seul de guerre avant la bataille; mais les conseils qui ont été tenus après, n'ont eu pour résultat que la même hésitation et la même incertitude dans les résolutions du moment.

EMEUTES D'OUVRIERS DANS LE NEW JERSEY.

Nous empruntons le récit suivant à un journal de New York du 5:

De sérieux désordres ont eu lieu dans le courant de cette semaine à South Amboy (New Jersey.) La compagnie du chemin de fer de Camden à Amboy, cédant aux instances des ouvriers employés au transbordement des marchandises, avait élevé les salaires de $1 25 $1 40 par jour; mais elle avait annoncé en même que désormais on ne travaillerait pas le dimanche. C'est cette décision qui a soulevé les ouvriers et, par suite, dans la journée de lundi, les meneurs ont résolu d'abandonner les travaux et d'en éloigner par la force ceux qui voudraient rester sur le chantier. Mardi, avant la fin de la journée, la grève était générale, et, pendant la nuit, des bandes armées de bâtons et d'armes à feu, parcourraient les rues de la ville en chantant, en vociférant, et en menaçant tout ce qui ne ferait pas cause commune avec eux. Un individu qui a voulu faire des remontrances aux émeutiers a été saisi et roué de coups.

Le lendemain, mardi, le désordre était à son comble. Un petit nombre d'hommes qui voulaient reprendre les travaux ont été chassés et maltraités. Le service du chemin de fer a été suspendu; pas un wagon n'a pu circuler; toutes les marchandises en place ont été détournées, entre autres de grandes quantités de matériel de guerre, que le gouvernement fait arriver depuis quelques temps à Washington, ainsi que plusieurs centaines de chevaux.

Vers la fin de la journée de mardi, cependant, le shérif Cox, de New Brunswick, est arrivé à Amboy avec trente hommes, et a été renforcé le lendemain par une compagnie de milicevenue de Trenton. Cette force, quoique peu considérable, a suffi pour contenir et disperser les émeutiers, dont un grand nombre ont été arrêtés. La compagnie du chemin de fer a pris provisoirement des hommes appartenant à d'autres branches de son service pour faire les transbordements, et les a armés pour repousser, au besoin, les attaques auxquelles ils pourraient être exposés. Elle a en outre déclaré qu'elle ne reprendrait aucun prix dans ses ateliers ceux de ses employés qui ont pris part à cette émeute.

Documents diplomatiques

Relatifs à la question américaine.

Nous empruntons à notre confrère, du *Courrier des Etats-Unis*, l'analyse suivante des pièces diplomatiques publiées dans le *Livre jaune* et qui sont relatives aux affaires américaines.

Les droits des neutres.

La question du droit des neutres et des croiseurs américains a donné lieu à une correspondance qui se compose de neuf pièces.

Le 3 avril, M. Mercier rapporte au ministre des assurances de M. Seward de ne rien faire qui puisse blesser les intérêts ou éveiller le susceptibilité de la France dans la question mexicaine.

Le 16 du même mois, M. Drouyn de Lhuys signale au représentant de la France la lettre adressée par M. Adams, ministre des Etats-Unis à Londres, au commandant de la flotte fédérale et invitée en dernier à blâmer publiquement les voyes d'armes et de munitions de guerre qu'on expédiait d'Angleterre aux Mexicains.

M Drouyn de Lhuyns conteste pas un gouvernement le droit de 30 pas faire arrêter ces convois par ses croiseurs, mais il fait observer que la notification de M. Adams, faite en ces termes est non seulement un procédé blessant, mais un encouragement donné à l'adversaire de la France.

A cette dépêche est annexée une *Note verbale* exposant les faits relatés dans la dépêche et développant les considérations qu'elle donne.

Sous la même date, M. Mercier entretient le ministre d'une réclamation sans résultat que l'envoyé britannique a faite à M. Seward pour obtenir la libre sortie des ports du Sud, des cotons qui devaient servir au paiement de l'emprunt contracté par le gouvernement de Richmond.

Le 3 mai, M. Mercier revient sur cette affaire et mande qu'il a fait à M. Seward des remontrances conformes à celles de son collègue lord Lyons, en ce qui concerne les intérêts du commerce français et qu'il en a obtenu des assurances satisfaisantes.

Dans une dépêche en date du 14 mai, M. Drouyn de Lhuys traite la même question et proteste énergiquement contre les entraves que le gouvernement fédéral entend mettre à tout rapport de commerce entre le Sud et les neutres.

Cette note s'est croisée en route avec une dépêche de M. Mercier, écrite le 8 du même mois et dans laquelle il rend compte des explications qu'il a obtenues de M. Seward, et qui tendent à dégager de l'incident Adams la responsabilité du cabinet de Washington.

La correspondance est close par la dépêche suivante:

Le Ministre des Affaires Etrangères à M. Mercier.

Paris, le 4 juin 1863.

M. Dayton m'a donné lecture d'une lettre que M. Seward lui a écrite au sujet de celle qui, a été adressée par M. Adams aux commandants des croiseurs fédéraux. Le secrétaire d'Etat s'explique avec M. Dayton sur cet incident de la même manière qu'il l'a fait avec vous dans votre dernier entretien. Ce que, suivant lui M. Adams se proposait était uniquement d'établir que les croiseurs fédéraux devaient empêcher tout envoi d'armes au Sud sans se préoccuper des transports de même nature qui auraient une autre destination, quelle qu'elle fût. M. Seward reconnaît, d'ailleurs, que le document émané du ministre américain à Londres revêtait dans sa forme une apparence de mauvais vouloir tout à fait en opposition avec les sentiments d'amitié que nous sommes fondés à attendre du cabinet de Washington et dont il est bien sincèrement animé à notre égard. Aussi n'hésitait-il pas à regarder la lettre de M. Adams comme une démarche inconsidérée.

En présence de ces déclarations, je n'avais plus à insister avec M. Dayton sur ce qu'il y a eu de regrettable dans le procédé de son collègue à Londres.

DROUYN DE LHUYS

Le 2 juillet, le ministre des affaires étrangères revient encore une fois sur la question du commerce des neutres: il constate que malgré les déclarations du cabinet de Washington, la situation reste la même et que le commerce des neutres n'a aucune garantie de sécurité.

La question mexicaine.

Il n'y a que trois dépêches relatives au Mexique, mais toutes trois sont intéressantes. Dans la première, datée du 14 août 1863, le gouvernement français applaudit au choix de l'archiduc Maximilien appelé au trône par une acclamation "qui devra recevoir des suffrages du pays sa consécration définitive," et M. Drouyn de Lhuys répète au général Forey ce qu'il a déjà dit à plusieurs reprises, que, dans la pensée du gouvernement, "aucune pression ne devait être exercée sur la nation mexicaine."

Revenant encore sur cette recommandation, le 17 août, M. Drouyn de Lhuys dit: "A ce point de vue, nous avons dû regretter certaines mesures qui contrastent d'une manière fâcheuse avec les idées que nous devons faire prévaloir. Les sequestres, les prohibitions, les mises hors la loi, ont été trop souvent, au Mexique, les armes des partis aux abois, pour qu'un gouvernement qui réprouve leur emploi ait pu les tolérer. C'est, comme on le voit, un désaveu très net de certaines mesures adoptées par le maréchal Forey, et rapportées depuis.

M. Drouyn de Lhuys recommande la réorganisation de l'armée mexicaine à l'attention du gouvernement provisoire et du général Bazaine, "le désir de l'empereur étant de restreindre, aussi promptement que les circonstances le permettront, *l'étendue et la durée de notre occupation.*"

Nous avons ainsi un intérêt direct à voir établir une comptabilité régulière dans les finances du Mexique, en raison de nos réclamations qui sont de deux sortes: celles qui sont antérieures à la guerre et celles qui ont la guerre pour origine. Les premières seront *toutes* déférées à l'examen d'une commission instituée au ministère des affaires étrangères et "composée de manière à assurer à ses décisions une autorité indiscutable." Quant à celles qui procèdent de la guerre, les ministres de la guerre et de la marine s'occupent "de réunir les éléments qui leur permettront de établir l'état des dépenses dont nous aurons à réclamer le remboursement."

Dans sa dernière dépêche du 15 octobre, M. Drouyn de Lhuys ajoute "que nous aurons également à nous préoccuper des dépenses qui se produiront encore avant que toutes nos forces aient évacué complètement le territoire mexicain," et qu'il sera probablement en mesure de remettre à M. de Montholon, au moment de son départ, "les instructions convenables pour qu'il soit à même de négocier ces deux règlements, aussitôt son arrivée à Mexico."

M. de Montholon, qui doit s'embarquer définitivement le 2 décembre prochain, sur le paquebot de Southampton, avec son fils nommé sous-lieutenant de chasseurs dans l'armée de Mexique, et avec le comte Henri de Chateaubriand, attaché à sa légation comme secrétaire, sera donc chargé de remettre à la régence mexicaine cette carte à payer, qui ne laissera pas d'être lourde car on dit que notre expédition ne nous a pas coûté jusqu'à présent moins de 187 millions de francs. La guerre n'est décidément pas le moyen d'arranger les affaires au meilleur marché.

RECOMPENSE POUR MORGAN.—Une dépêche de Cincinnati du 4 dit que la récompense pour la capture du général John Morgan a été portée à $5000.

CAPTURE DU LIVING AGE.— Boston 5 décembre.—Le navire *Living Age*, arrivé à Falmouth le 17 novembre, de Akyab, rapporte qu'il a été abordé près du Cap de Bonne Espérance par le navire confédéré *Tuscarora* et relaché en soumettant une obligation.

LES TABACS FRANÇAIS.

Il y a quelque temps l'escadre fédérale avait refusé l'entrée de la rivière James aux bâtiments français chargés d'aller prendre les tabacs de la régie à Richmond. Il paraît que le gouvernement français a insisté pour avoir ses tabacs, car nous lisons dans un journal:

M. Seward et notre ministre à Washington ont signé le 23 du mois de novembre, une convention qui autorise les transports du gouvernement français à remonter la rivière James jusqu'à City Point sous l'escorte de croiseurs français, pour prendre les 7,000 boucaute de tabac que l'administration française a à Richmond depuis si longtemps. M. Mercier a promis, de son côté, que personne à bord des bâtiments français n'aurait de communication avec les confédérés. L'Autriche et toutes les autres nations amies peuvent jouir du même privilège, à condition, toutefois, qu'elles aient fait acheter leur tabac et qu'elles l'aient payé avant le 4 mars 1861.

40,000 DESERTEURS AU CANADA.—Nous lisons dans un journal:

Le chiffre des déserteurs des armées fédérales réfugiés au Canada ne s'élève pas à moins de 40,000, dit-on. Quelques-uns de ces proscrits volontaires avaient négligé de rejoindre leurs corps après l'expiration de leurs congés et ont préféré s'expatrier de crainte du conseil de guerre; mais le plus grand nombre sont des enrôlés volontaires qui ont reçu leurs primes et se sont sauvés, comme Bilboquet, avec la caisse.

PERTE DANS LE 15e DE L'INDIANA.—Chattanooga 21 novembre A. M. Ward:—Le 15e de l'Indiana a perdu 199 hommes. Je suis sain et sauf. Lieut. M. WALKER.

(*Lafayette Journal*)

CHRONIQUE LOCALE.

TENTATIVE DE SUICIDE—Des personnes qui passaient, ce matin, sur la Levée, virent une belle jeune femme s'arrêter à l'extrémité d'un quai et de là se précipiter dans le fleuve. Un policeman se jeta à l'eau et l'en retira à temps. Elle ne lui a pas dit pourquoi elle voulait mettre fin à ses jours, mais on sait qu'elle demeure au coin des rues Gravenitz et Magnolia.

La malheureuse avait perdu ses forces et pouvait à peine s'exprimer. Il a fallu la transporter à l'hôpital de Charité.

VOLS—Le sergent Ingram accuse Mary, femme de couleur, d'avoir commis un vol chez Mme Murray, rue du Camp.

—Geo Keene, nègre, a été arrêté, ce matin, sous prévention de vol. Il lui a été impossible, malgré une bonne volonté très apparente, d'expliquer avec clairement la présence chez lui de deux pièces de mérinos et d'autres étoffes.

ALIENATION MENTALE — M. J. Joice, qu'on dit atteint d'aliénation mentale, a été envoyé ce matin à l'Asile, où les médecins devront s'assurer s'il est réellement privé de sa raison.

COUR DU RECORDER VENHARD—Il n'a été appelé ce matin, à la cour du recorder du Premier District, aucune affaire qui soit de nature à créer de l'effervescence en ville. Les amendes n'y ont pas été aussi légères que de coutume

Wm Craig, qui s'était servi d'expressions inconvenantes à l'égard d'un représentant des autorités, a été condamné à une amende de $25. Son ami, C. McCann, qu'on accusait d'avoir refusé de payer des cigares et insulté le watchman en a été quitte pour vingt piastres de moins.

AU PUBLIC.

Mme LABLANCHE,

La plus grande clairvoyante du monde, peut être consultée à sa résidence.

102.....RUE BIENVILLE.....102

Il n'est rien de plus étonnant que d'entendre un étranger vous raconter toute votre vie passée et en donner même les détails les plus intimes. N'est-il pas vrai que le personnage qui est consulté Mme Lablanche, une dame qui paraît aussi jeune que blanche, une dame qui paraît aussi jeune qu'elle est une vue extraordinaire, qu'elle vous prend dès votre enfance et qu'elle vous indique les plus remarquables de chaque jour de votre carrière? Qui donc, après l'avoir entendue, n'admettra pas qu'elle fait apparaître devant vous, de la façon la plus saisissante, les ombres de votre enfance et de votre jeunesse, les traits nets et chaudes, réels qu'elle dévoile des secrets que l'on croyait enfouis dans le cœur? Ceux qui sont atteints de maladies incurables n'ont qu'à consulter cette dame sûr-nécessité qu'elle vous indiquera les plantes aux guérisons qu'elle a opérées dans cette ville.

Mme Lablanche demeure en No 102 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Burgundy, à deux pâtés de la rue du Canal.

Consultations en français et en anglais.

Prix modérés pour les dames et pour les hommes.

25 nov—3m

SPECTACLES.

Académie de Musique.

MARDI SOIR, 15 DECEMBRE.

LE GRAND CIRQUE!

Début de la célèbre écuyère, Mlle LOLA LEHMAN

Prix d'entrée.—Parquets et premières (chaises à bras) 50 cents; places pour les jeunes garçons (blancs) seulement, 25 cents; places de quatrons, 50 cents; places de personnes descendues, 25 cents; loges particulières, $2 à $5.

Théâtre des Variétés.

Rue Chartres.

Mardi soir, 15 décembre,

THE ROMANCE OF A POOR YOUNG MAN, (Le Roman d'un jeune homme pauvre) drama.

Grand bal paré et masqué,

Donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens, au Masonic Hall, JEUDI soir, 24 décembre 1863,

(*Veille de Noël*)

Pour les fonds destinés à la construction d'une tombe

Comité—

*H Dreyfus	J Dubalen	L Ulm	C Schmidt
*W Reinerth	Fd Martin	A Vidan	F Martin
*F Schumacher	*H Merlin	F Kerner	F Dary
J A Feuilloley	A Ivy	J Hervé	J Schumacher
T McMahon	C O'Gurlein	C A Anderson.	

*Commissaires.

Billets—Deux piastres.

Les Messieurs qui désireraient avoir des invitation pour dames sont priés de donner les noms à l'un de directeurs.

Les dames sont priées d'apporter leurs billets d'invitation, car personne ne sera admis sans billets.

Le comité se réunira tous les mercredis et vendredis soir. Il ne sera politiquement de billets à la porte le soir du bal.

Aucune invitation pour dames ne sera émise après la dernière réunion du comité le soir du jour qui précédera le bal.

La buvette et le restaurant sont à louer. Pour les conditions, s'adresser dans la rue de Chartres, No 33 coin Douane, ou au No 137 de la rue Vieille Levée, coin Toulouse. 24nov—7dec 9js et tj apre

Partant samedi, 19 courant, à 8 h. du m.

POUR NEW YORK.—Le steamer favori GEORGE WASHINGTON, du marchand, commandant E. V. Gager, partira de son wharf, au pied de la rue Hennessy, le 19 du courant, à 8 heures du matin, avec les malles des Etats-Unis.

Pour fret ou passage, s'adresser à

A. MOULTON,

14 déc—4j Rue Natchez No 31.

POUR NAYOS & LA FOURCHE.—Départ, LUNDI, 14 Déc., à 4 heures P. M. Le steamer LE CREOLE, Capitaine Doublemoulin, Napoléonville, Thibodeaux et tous les points intermédiaires sur le Bayou Lafourche. Le bateau a rapport 8 Kl.

LE CREOLE, Mr marchant, capital C. C. E. Whitmore, partira ainsi qu'il est dit plus haut. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue Conti, ou à l'office de

12dec—1f LEVY & DIETE, rue Carondelet No 27.

Départ, tous les LUNDIS soir, à 5 heures, et les VENDREDIS à 10 heures du matin—En remplacement du bateau à vapeur Tecumseh.

Paquebot de la malle des Etats-Unis, POINT PLEASANT, BATON ROUGE.—Le bateau à vapeur MARTIN STEPHENS, neuf et fin marinier, capitaine Gaudin, S. H. Hogue, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis, pour Port Hudson, Baton Rouge et tous les ports intermédiaires. Il a d'excellents commodages. Pour fret ou passage, s'adresser à

E. CONERY, rue Gravier No 31.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de permis des autorités.

Un commis sera en ville à la Levée, au pied de la rue de la Douane, à 9 heures du matin. 18 déc—

Pour la Côte, au-dessus de la ville.

DEUX FOIS PAR SEMAINE

Le beau bateau à vapeur FAWN, capitaine W. G. Gallaher, quittera le Bayou Sara, par le Nile-Orléans pour le Fort Jackson et tous les ports intermédiaires, tous les DIMANCHES, à 9 heures du matin; partira de la Nile-Orléans pour la Pointe à la Hache et tous les ports intermédiaires tous les MERCREDIS, à midi.

Retour les LUNDIS et les JEUDIS.

Les passagers et les expéditeurs devront se pourvoir de passeports et de permis des autorités.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN L. TITUS, coin du Bayou et Vieille Levée, ou au Capitaine D. SALVANT, No 107, rue de la Vieille Levée. 30 nov—1m

Le steamer BEN FRANKLIN de la mairie de la Nouvelle-Orléans, capitaine Henry Consalt, partira à l'avenir tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. et les DIMANCHES à 3 heures A. M., pour Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires.

A son retour, il quittera Baton Rouge les JEUDIS à 3 heures P. M. et les LUNDIS à midi, pour Donaldsonville.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités.

J. M. Reif se trouvera toutes les jours sur la Levée, au pied de la rue de Chartres, pour recevoir les ordres.

Pour fret ou passage, ayant de bonnes commodages, s'adresser à bord ou à

JOHN A. STEVENSON, Agent,

1 déc—1m No 61, rue Front Levée.

POUR BATON ROUGE

Le nouveau bateau à vapeur CHARLES METZER, capitaine C. L. Schaffer, commis, partira de la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge et tous les ports intermédiaires, LUNDI, 16 courant, à 9 heures du matin, et tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. Il partira de Baton Rouge tous les LUNDIS, à 8 heures A. M., et tous les JEUDIS, à 10 heures A. M.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer ou d'enlever du fret à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. M. HALL.

1er déc—1m au coin des rues Canal et Tchoupitoulas

POUR LE HAVRE.

La barque française HENRIETTE, capitaine Gérand, partira pour le dit port dans le courant du mois.

Pour balance de fret et pour passage, s'adresser à

OSCAR BERCIER & CO.

9 déc—1m No 17, rue St Louis.

POUR LA HAVANE.—La barque française COMTESSE DE BRIONNE, capitaine Bourgain, devant partir prochainement pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à

OSCAR BERCIER & CO.

29nov—5f No 17, rue St. Louis.

POUR LA HAVANE.

La goélette italienne LOUISA, capitaine Olivari, partira pour le dit port dans le plus bref délai possible. Pour balance de fret, s'adresser à

PIAGGIO & VIOSCA Jn.

9 Vieille Levée.

Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la Ville.

Nouvelle Orléans, 9 décembre 1863.

L'ELECTION annuelle, par les actionnaires, de douze DIRECTEURS de cette Compagnie, pour douze mois, aura lieu au No 15 de la rue de la Bourse, le lundi 14 décembre (*14 courant*) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

10déc—10f R. E. MADER, secrétaire.

Compagnie du Gaz de la Nile-Orléans

Bureau, rue de la Commune, No 13 Déc. 1863.

UNE élection de six directeurs de cette Compagnie aura lieu, pour l'année, à ce bureau, le premier lundi de février prochain, aux heures, à ce bureau, LUNDI, 4 janvier 1864, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

WM. S. BROWN,

4déc—au 4jan Trésorier.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.

Nile-Orléans, 1er décembre 1863.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de ce Compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI, 4 janvier 1864, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 15½ de la rue Baronne.

RICH. J. EVANS,

2 déc—1f faisant fonctions de secrétaire.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.

Nile-Orléans, 1er décembre 1863.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI, 4 janvier 1864, de 10 heures du matin à midi et quart, au bureau No 15½ de la rue Baronne.

RICH. J. EVANS,

1 déc—1f faisant fonctions de secrétaire.

Banque d'Amérique.

Nile Orléans, 13 novembre 1863.

L'ELECTION annuelle de treize directeurs de cette Banque aura lieu, au local de la Banque, Mercredi, seize Décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

12nov—au 16d A.M. FORTIER, Caissier.

BUREAU DU CHEMIN DE FER

Du lac Pontchartrain,

Nile Orléans, 3 décembre 1863.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie pour les actionnaires aura lieu dans les bureaux, LUNDI, 4 janvier 1864, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

9déc—au 4jany W. J. CARTER, Secrétaire.

Remède de Donnaud contre la Calvitie.

HUILE PRÉPARÉE DE *PALME ET DE MACE,* POUR CONSERVER RESTAURER ET EMBELLIR *LA CHEVELURE.*

C'EST l'article le plus agréable et le plus étonnant qui ait jamais été vu. Le propriétaire a consacré tout son temps à le combiner et à le perfectionner. Il est agréable, lugédient est manipulé avec soin et employé dans les proportions convenables. Inutile de faire l'éloge de la préparation; qu'on l'essaie et on sera convaincu de son efficacité.

Les dames trouveront que non seulement il restaure, brunit et embellit la chevelure, mais encore qu'il est indispensable à la toilette à cause de son parfum délicat et de l'odeur délicieuse de l'huile de Palme et de Mace.

A vendre à la Nouvelle Orléans, en gros et en détail, par T. W. WRIGHT & Co.

21, Chartres, entre Canal et Douane.

1er déc—3 m—3 ps et D

ACHAT D'ORET D'ARGENT,

LE SOUSSIGNÉ, vient de recevoir de France un magnifique assortiment de LUNETTES, de PINCE-NEZ et de VERRES de toutes sortes, du meilleur choix et qu'il vendra à des PRIX MODÉRÉS.

POSE et CHANGE de verres.

Vente de COUVERTS ALFENIDE garantis.

C. RÖUVEN,

2nov—M.J.S.&D.—4m rue Chartres, No 135, près l'hôtel d'Orléans

LOUISIANA ACADEMY.

Institution dirigée par M. A. Verrier

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

Les prix varient de $4 à $8 selon le degré d'avancement des élèves.

Les personnes qui désireraient des prospectus peuvent s'adresser à l'Institution, rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 16déc—1m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

275.....RUE DAUPHINE.....275.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux traiteurs. 11 août—1m—11

INSTITUT ST-CHARLES.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR LES DEMOISELLES.

85.....RUE BOURBON.....85.

Mme MACÉ annonce respectueusement aux familles qu'elle se fixe définitivement en ville, et que les cours de son Institution recommenceront MARDI, le 1er septembre.

Les meilleurs professeurs sont attachés à cet Institut M. Lavender est chargé des premières classes anglaises Mme Macé et M. Gerreau ont la direction des hautes classes françaises.

Les principes d'anglais et de français sont aussi enseignés avec le plus grand soin par des dames d'un mérite reconnu, et appréciés par les amis de l'Institution.

Nos enfants ont fait, une fois par semaine, par M. Gerreau, un cours public d'histoire et de littérature. Les personnes qui désireraient assister à ces cours, sont prévenues de prospectus, doivent s'adresser 25août—1m

Institution Locquet.

PENSIONNAT, EXTERNAT ET DEMI-PENSION POUR JEUNES DEMOISELLES,

Rue du Camp No 199, entre Julie et St Joseph.

LA Directrice de cet établissement a l'honneur d'informer les parents de ses élèves et les familles qui désireraient lui confier leurs enfants, qu'elle a transféré son Institution au No 199, rue du Camp, entre Julie et St Joseph. Ce nouveau local, grande de vastes jardins et jardins, et offre aux pensionnaires tous les avantages désirables d'hygiène et de comfort. Les cours pour la saison d'hiver recommenceront le mardi 1er novembre.

Pour de plus ample renseignements, s'adresser à l'établissement, ou des prospectus seront délivrés 25août—1m

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangements d'hiver.

Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents.—A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

A partir de MARDI, 20 octobre 1863, les convois partiront comme suit:

DEPARTS DE LA VILLE.	DU LAC.
4½ h. A. M., chars à chev	5 h. A. M., chars à vap
9 " " chars à vap	10 " "
12 " P. M.	1 heure P. M.
3 heures P. M.	3 " "
4½ " "	5½ " "
7½ " "	7½ " chars à cheval

Le convoi, sur avertissement suffisant, s'arrêtera à la station de Gentilly. G. FAHNLEY,

1 Fort Surintendant.

La Compagnie Express d'Adams

RUE DES MAGASINS, No 5,

SE charge de l'expédition de petits paquets et de paquets de valeur, de marchandises, échantillons et de billets de Banque, et se charge de leur transport pour toutes les parties des Etats-Unis, par la voie de New York.

Elle expédie également des marchandises par le haut du fleuve, trois fois par semaine, par des messagers spéciaux, pour toutes les parties de l'Ouest et du Nord-Ouest, par la voie de Cairo et de Memphis.

Les marchandises et les lettres de la Nile-Orléans, sans frais extra, les articles qui doivent être envoyés par l'Express.

Tous les paquets expédiés par la voie de Cairo et de Memphis, doivent être accompagnés de permis de la Douane.

Pour les détails, les prix, etc., s'adresser à

8 nov—f A. R. BLAKE, Agent.

LAFARGE HOUSE

HOTEL DE PREMIERE CLASSE

673.....Broadway.....673

NEW-YORK

250 grandes chambres et chambres à coucher—Table d'hôte—Cuisine très soignée—Le LAFARGE HOUSE est propriété et exploité par l'hôtel d'Orléans à la Nlle Orléans—M. B. Ou y parle le français, l'espagnol, l'allemand et l'anglais. 8déc—3m

E. BORDELOIS,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS, &c

41 .....*Vieille-Levée*.....41

NOUVELLE ORLEANS. 19nov—6m

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. BORDELOIS a transféré son magasin de vins et liqueurs au No 41, rue Vieille Levée, Nouvelle Orléans, 19 novembre 1863. 19 nov—3m

DIVERS.

30 BARRIQUES VIN ROUGE MÉDOC, 60 " " Pulsegulch, 100 " " R. Julien, 200 " " 1861, 200 " " ordinaire, 40 " vin blanc Sauterne, 20½ " " 200 caisses 12 bouteilles " 58 " 24½ " " 125dz 12 " " vin rouge St. Julien, 10 quarts cognac Sutton 1831, 10 octaves " Gibon, 30 barils vieux Porto—A vendre par 19nov—3m E. BORDELOIS, 41 Vieille Levée

PENSION BOURGEOISE.

POUR MESSIEURS.

THEODORE DANFOUS informe ses amis et connaissances qu'il continuera l'établissement si avantageusement connu No 128 rue Royale, entre St-Louis et Toulouse. Il prendra des pensionnaires au mois pour la table et le logement, à des prix très modérés. Il prévient MM. les voyageurs et les habitants n'ayant que quelques jours à passer en ville, qu'ils trouveront toujours chez lui des chambres confortables à leur disposition et une table parfaite à des conditions raisonnables.

Madame Danfous ayant pris la direction de la maison, portera toute son attention au service, et tous ses soins pour la constante satisfaction de ses clientèles; désirant faire de sa maison l'égal des meilleurs établissements de ce genre. 8 nov—2m

LIQUIDATION

POUR CAUSE DE DEPART.

MADAME SOPHIE BEEUWS, No 83, rue Royale, entre Bienville et Bienville, informe ses clientèles et au public qu'elle vendra son beau stock de marchandises au prix coutant. Elle vient de recevoir un assortiment de nouveautés parmi lesquelles qu'elle vendra également aux mêmes conditions afin de liquider promptement, telles que—Chapeaux de velours et soie, crins et paillettes et chapeaux d'enfant en tous genres, rubans satinés, velours, toutes les couleurs nouvelles, une grande quantité de dentelles noires Chantilly et guipure de toutes de toutes hauteurs, un assortiment complet de parures en point d'Angleterre appliquée, point Duchesse, VALENCIENNES, et un assortiment de pointes en dentelles de laine, des VOILETTES Chantilly, GUIPURES et un grand assortiment de FLEURS et toutes autres articles trop longs à détailler. Tous ces articles seront vendus au prix coutant, afin de liquider promptement.

21 oct—3m B. BEEUWS,

PAPETERIE ET IMPRIMERIE

Papiers et Articles de Bureaux, en tous genres, EN GROS ET EN DETAIL, et à des prix qui défient certainement toute concurrence.